

difficulté n'existerait point dans un élevage spécialisé à cet effet. De plus, l'installation de cette station, étant nécessairement réalisée et conduite selon les meilleurs procédés, offrirait d'utiles exemples d'enseignement permanent.

LES SOCIÉTÉS DE PÊCHE ET LE REPEUPELEMENT DES COURS D'EAU

Par M le Professeur L. LÉGER

de la Faculté des Sciences de l'Université de Grenoble,
Directeur de l'Institut de Pisciculture de Grenoble (1)

Pour les pêcheurs.
Pour les poissons.

Les Sociétés de Pêche dignes de ce nom ne sont plus, ne peuvent plus être ce qu'elles étaient simplement jadis, des groupements de bons et joyeux drilles qui, préférant à juste raison le sport hygiénique et reposant de la pêche à la ligne aux fumées alcooliques du cabaret, avaient pour unique souci de prendre, avec agrément, le plus de poisson possible.

En effet, si l'objectif reste le même, et cela ne fait pas de doute, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui il est plus difficile à atteindre et, pour espérer y arriver, le premier devoir des Sociétés est de s'employer d'abord à avoir des eaux poissonneuses. Jadis, il y avait quelques pêcheurs et beaucoup de poissons, du moins les anciens aiment à nous le dire et nous voulons bien les croire ; aujourd'hui, il y a beaucoup de pêcheurs et... quelques poissons.

Les causes de cette raréfaction, qui n'est pas douteuse, sont multiples : le nombre croissant et l'habileté des pêcheurs, la facilité et la rapidité des grands déplacements qui permettent d'exploiter des régions jadis infréquentées qui constituaient de magnifiques réserves dans les hauts bassins, les perturbations apportées au cours des eaux par les barrages ou les assèchements qui empêchent la montée des reproducteurs, le braconnage, les empoisonnements industriels des cours d'eau, etc. Bref, tout concourt à restreindre la multiplication, la vie même du poisson et son champ d'existence.

La rivière ne nourrit plus son homme ; les vieilles familles de pêcheurs amphibies qui vivaient du produit des eaux s'éteignent sans retour, pêcheurs amateurs et professionnels se disputent et se rejettent la faute au lieu de s'entendre, ce qui serait facile avec une compréhension plus

(1) Extrait des *Travaux du Laboratoire d'Hydrobiologie et de Pisciculture* de Grenoble, XXIII^e année, 1937.

exacte des lois biologiques et économiques, et il faut vraiment que la passion de la pêche soit solidement ancrée au cœur du vrai pêcheur pour voir celui-ci persister à sonder la rivière dans l'espoir incertain d'une capture incertaine.

Mais un tel état d'âme ne saurait subsister longtemps sans entraîner le découragement et l'abandon. Aussi bien, a-t-on songé de bonne heure aux moyens à mettre en œuvre pour relever le rendement piscicole des cours d'eau, pour prendre plus de poisson, disons le mot, malgré toutes ces causes de raréfaction pour la plupart bien difficiles à supprimer.

C'est alors que les Sociétés de Pêche, qui avaient fléchi non pas faute de combattants, mais faute de poisson, ont pensé, à juste raison, que des efforts méthodiques en commun, en vue de relever le peuplement des eaux, auraient certainement plus d'action que des efforts isolés et routiniers. Et on a alors assisté à une floraison nouvelle de Sociétés de Pêche, de groupements de Sociétés, de Fédérations, de Superfédérations, etc., qui, par leur nombre, représentent une réelle force agissante et dont les revendications justifiées méritaient d'attirer l'attention des pouvoirs publics.

Le raisonnement qui a guidé et guide encore la plupart de ces sociétés nouvelles ou rajeunies est, en apparence, d'une juste simplicité, surtout en ce qui regarde les Sociétés de Pêche à la Truite : dès lors, pensent-elles, que l'on peut produire artificiellement des alevins de Truite, il n'y a qu'à nous en fournir et nous les déverserons dans nos rivières dépeuplées pour rendre à celles-ci leur richesse première et même la dépasser. Et plus nous en mettrons, pensent-elles encore, plus nous aurons de poisson.

Alors s'engagea une véritable course à l'alevin ou, plus exactement, aux subventions pour achat d'alevins, où les mieux placés emportaient la victoire sous forme de milliers de pauvres petits poissons plus ou moins bien portants, lancés en hâte et sans méthode dans des eaux et des endroits qui leur conviennent ou qui ne leur conviennent pas, voire même dans de grandes rivières où le courant et les ennemis de toutes sortes les déciment en quelques jours.

Aussi bien les résultats ne furent-ils pas d'abord très brillants, au point que des voix autorisées ont pu alors laisser entendre que les repeuplements étaient inefficaces. Eh bien ! non, il ne faut pas dire cela. Depuis plus de trente ans, nous avons entrepris nous-même en Dauphiné, le repeuplement de cours d'eau à Truites appauvris et disloqués par l'industrie et alors abandonnés des pêcheurs, au moyen de lancements d'alevins mesurés et méthodiquement exécutés ; et nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui ces cours d'eau sont plus riches qu'ils ne l'étaient avant leur période de dépeuplement. Donc le procédé est certainement efficace ; mais il ne l'est qu'à la condition d'être appliqué méthodiquement et rationnellement, c'est-à-dire de mettre, dans les cours d'eau reconnus dépeuplés, la quantité d'alevins voulue, la qualité convenable en des endroits propices et à l'époque favorable,

Il ne faut pas demander à la rivière plus qu'elle ne peut produire et, en conséquence, ne pas lui donner plus d'alevins qu'elle ne peut en nourrir. Si nous en mettons plus dans l'espoir d'avoir plus de poissons, et c'est là malheureusement le raisonnement enfantin de beaucoup de Sociétés de Pêche, nous n'aurons que des sujets de misère, décimés par la maladie, la faim ou le cannibalisme et, finalement, le résultat sera médiocre et souvent nul, surtout si les endroits de lancement sont mal choisis.

Donc le repeuplement a sa raison d'être, c'est un moyen éminemment précieux pour relever le rendement de nos rivières ; mais il ne doit être fait qu'à bon escient, dans les cours d'eau où il est nécessaire, dans les points favorables et dans la mesure de la valeur nutritive, de la capacité biogénique de la rivière, et en fonction, bien entendu, de sa largeur et de la longueur considérée.

Mais, s'il n'est pas douteux que les déversements d'alevins méthodiquement pratiqués sont susceptibles de ramener la richesse piscicole dans les cours d'eau appauvris par les barrages ou autres perturbations, il ne faut pas oublier que, dans tous les cours d'eau où les poissons trouvent encore çà et là les conditions voulues pour se reproduire naturellement, et c'est le cas le plus fréquent, les Sociétés de Pêche ont un autre devoir à remplir pour accroître le rendement de leurs rivières.

Et celui-là, si j'ose dire, plus noble et plus en harmonie avec les lois de la Nature, souvent même plus efficace et plus durable que le repeuplement artificiel ; c'est d'assurer, en le protégeant et même le favorisant, le repeuplement naturel. Et si je reviens aujourd'hui sur ce devoir fondamental, c'est que la simplicité des déversements d'alevins, leur efficacité apparente presque immédiate, l'a fait trop souvent perdre de vue. On n'y pense plus, on n'en parle plus. Et pourtant, pour quiconque veut assurer le rendement naturel de ses eaux, n'est-ce pas le premier des soins que d'entretenir, de protéger les frayères et de favoriser l'accès aux géniteurs de ces berceaux où chaque année, au début de l'hiver, les Truites reproductrices viendront creuser le gravier pour y déposer leur précieux fardeau ?

Or, tout cours d'eau, tout ruisseau qui renferme naturellement de la Truite et qui n'a pas d'obstacles infranchissables vers son cours supérieur possède de tels berceaux où s'accomplira tout seul, sans le secours de l'Homme, le miracle de la multiplication des poissons. Et n'allons pas croire que cette multiplication naturelle sera forcément insuffisante pour repeupler le cours d'eau. L'activité de deux ou trois frayères bien protégées suffit souvent, malgré le déchet naturel, à assurer et au delà le repeuplement annuel d'une petite rivière. C'est par milliers que s'en échapperont des alevins autochtones, robustes, de la vraie race du pays, d'une savoureuse délicatesse, et supérieurs aux déracinés venus d'ailleurs, même de l'étranger, et parfois tarés de maladies susceptibles d'infester nos ruisseaux.

Lieux sacrés de la Nature, berceaux de la vie piscicole du torrent, les frayères sont des mines d'or inépuisables pour le pêcheur qui sait les conserver jalousement en les protégeant des intrus.

Pêcheurs, respect aux frayères ! Entourez-les de sollicitude et de protection et vous trouverez bientôt votre récompense, sans autres efforts, sans autres soucis, sans autres frais.

Pour cela, apprenez à les discerner et notez soigneusement leur emplacement ; il est à peu près toujours le même pour un même cours d'eau ou, en tous cas, ne varie que bien peu d'une année à l'autre.

Une frayère, d'ailleurs, n'est que bien rarement isolée. Presque toujours, plusieurs frayères se suivent ou sont voisines, dans une même région souvent très limitée du cours d'eau et, le plus souvent, vers son origine, sur un fond de gros gravier, dans les têtes de bassins. Ce sont les « zones à



FIG. 32. — ZONE A FRAYÈRES DANS LE BAS FURON (ISÈRE).

On distingue, au premier plan, à leur teinte plus claire, un groupe de quatre frayères de Truites.

frayères » d'où sortira chaque année le repeuplement naturel de tout le reste du cours d'eau et même des grandes rivières auxquelles il aboutit.

Or, chacun sait combien il est facile de capturer les reproducteurs sur les frayères ou sur le chemin qui les y conduit, et nul n'ignore les hécatombes annuelles qu'entraînent ces captures illicites (1). Aussi bien, le premier devoir d'une Société de Pêche est-il de procéder à la recherche et à la reconnaissance de ces zones de frayères pour chacun des cours d'eau de son rayon d'action, afin de les protéger et de les surveiller au moment voulu et, au besoin, d'en faciliter l'accès aux reproducteurs.

(1) Au moment où j'écris ces lignes surgit une lamentable preuve de ce que j'avance. On apporte à notre Laboratoire, aux fins d'examen, 10 Truites, dont 8 femelles de plus d'un kilogramme, trouvées le ventre en l'air, dans la zone de frayères d'une excellente rivière à Truites de la vallée de l'Isère. Ces sujets, qui sont, de toute évidence, les victimes d'un empoisonnement criminel, renfermaient au total environ 15.000 œufs mûrs qui auraient certainement donné de superbes alevins. Voici donc un acte de banditisme exercé sur les frayères, et qui non seulement détruit d'un coup les sujets reproducteurs, mais une progéniture parfaite et amplement suffisante pour peupler normalement et au delà la rivière en question, sans parler de la destruction de tous les animaux-nourriture qui donnent à ce cours d'eau une excellente valeur piscicole

Une simple carte des cours d'eau du ressort de la Société indiquant la situation exacte des zones de frayères pour les principaux poissons devrait être dressée à cet effet par les membres compétents fins observateurs, et faire partie du dossier de chaque Société. On devrait même l'exiger de toute Société de Pêche légalement constituée, désirant obtenir des avantages de l'Etat.

Donc, d'abord, surveillance et protection des frayères dûment repérées au moment de la fraie dans tous les cours d'eau où les poissons, et particulièrement la Truite, peuvent encore se reproduire naturellement, et, d'autre part, déversements rationnels d'alevins dans les cours d'eau appauvris, naturellement dépourvus de frayères ou mutilés par l'industrie. Tels sont les deux moyens à mettre en œuvre par les Sociétés et par tous ceux qui ont le souci d'assurer le rendement maximum de nos eaux.

La parole persuasive des Présidents ne saura jamais trop s'exercer sur les membres de leur Société pour en montrer l'importance, l'intérêt et la nécessité. Et les pêcheurs avisés, éclairés désormais sur le rôle respectif, l'efficacité et les résultats de ces deux mesures fondamentales : protection des frayères et repeuplement, devront s'efforcer de les appliquer à bon escient, en n'oubliant pas que, pour les cours d'eau convenablement peuplés qui conservent des frayères accessibles et fonctionnelles, une protection et une surveillance de quelques semaines de ces zones reproductrices suffiront le plus souvent à assurer le repeuplement maximum et naturel de la rivière en sujets d'élite, c'est-à-dire à leur donner toute satisfaction et agrément pour le plus grand bien du pays.

Une Société de Pêche qui protège ses frayères lorsqu'elle a le bonheur d'en posséder, qui défend ses eaux contre les empoisonneurs patentés ou non, qui déverse régulièrement à bon escient des alevins dans les cours d'eau dépeuplés privés de frayères ou barrés par l'industrie, est une Société qui remplit ses devoirs au mieux de ses intérêts et de ses aspirations, mérite la confiance et la reconnaissance de tous et, en conséquence, l'appui des pouvoirs publics.

LE POISSON ROUGE

Par M. MARCEL DAGRY

Le Poisson rouge ou Carassin doré est originaire d'Asie. On le trouve plus particulièrement en Chine où les habitants, passés maîtres en l'art de la déformation, en font ces monstres si élégants et si décoratifs que sont les Queues de voile et les Télescopes.

Actuellement, cette variété est acclimatée dans nos pays, vit très bien dans les étangs et les pièces d'eau et s'y reproduit à merveille. Malheureusement, elle ne prend en général sa coloration qu'à l'âge de 2 et 3 ans,